



ASSOCIATION DES  
PERSONNES EN SITUATION  
DE HANDICAP AU TRAVAIL  
OU EN RETRAITE DE  
LA POSTE & ORANGE

# Le je le



**Le guichet des aidants p. 2**



**Séminaire Handicap au CCUES p. 5**



**Les chiffres clés du Handicap p. 8**



Automne  
**2016**  
trimestriel

**[www.atha.fr](http://www.atha.fr)**  
**[contact@atha.fr](mailto:contact@atha.fr)**

# LE GUICHET DES AIDANTS FAMILIAUX DE LA POSTE

Ils sont environ 8,3 millions en France d'aidants d'un proche handicapé ou âgé dépendant. Il s'agit d'un phénomène de société aux divers enjeux dont, économiques importants.

On dénombre approximativement 4 millions d'aidants exerçant une activité professionnelle. Mais comment parvenir à concilier vie professionnelle et vie personnelle ? Comment se rendre disponible pour un proche dépendant ?

**Cette réalité explique les mesures mises en place par le COGAS de La Poste le 17 février 2016 dont l'objet est de venir en aide aux postiers aidants familiaux.**

L'aidant familial a un rôle primordial dans le maintien à domicile. Mais la prise en charge d'une personne en perte d'autonomie est très lourde. Trop souvent l'aidant familial oublie de s'occuper de lui-même. Il s'épuise physiquement et psychologiquement et peut rencontrer des difficultés d'ordre administratif ou d'organisation du quotidien de l'aidé, par exemple. Vous êtes aidant, le guichet des aidants familiaux de La Poste est là pour vous accompagner, rechercher des solutions et répondre à toutes vos questions relatives à cette problématique.

Si vous connaissez des collègues dans cette situation, merci de les informer de la mise en place de ce guichet.

## Définition d'un aidant familial :

Il s'agit d'une personne non professionnelle qui vient en aide totalement ou partiellement, à une personne dépendante de son entourage (perte d'autonomie, situation de handicap), pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes (soins, démarches administratives, activités domestiques...).



## Accueil, écoute, évaluation des besoins, accompagnement

Ce guichet d'information, de conseil et d'orientation, facilite l'accès des postiers « Aidants » aux informations et à l'ensemble des dispositifs du Groupe La Poste pour les aidants.

- Un numéro d'appel dédié pour les postiers aidants le 017.816.14.27 (prix d'un appel local) accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (heures locales de métropole).
- Un accompagnement personnalisé.
- Une recherche de solutions adaptées pour l'aidant et pour l'aidé.

## Le savez-vous ?

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le certificat d'aidant familial de La Poste vous permet d'accéder à **deux nouvelles prestations** :

- le CESA Aidant
- et le service d'aide à domicile pour l'aidé.

**Pour en savoir plus**, contactez vite le guichet des aidants familiaux de La Poste au **017.816.14.27 (prix d'un appel local)**.

## Plus d'information sur le Guide des Aidants du Groupe la Poste sur le Portail Malin

- Guide Aidants 2015
- Affiche Guichet des aidants familiaux de La Poste

Suite page 4

# Sommaire

- **2** : Le guichet des aidants.
- **3** : Édito.
- **4** : - Le guichet des aidants suite.
  - 1<sup>ères</sup> Assises Nationales de l'Inclusion professionnelle et de la Diversité.
  - Sourds et entendants au travail.
  - Sourd, il répond au téléphone.
- **5 à 7** : - Séminaire CCUES.
  - Découvrez les offres de LA COOP.
- **8 à 9** : Les chiffres clés du Handicap.
- **10 à 12** : Être bénévole c'est quoi ?
  - Les correspondants sur le terrain : Hélène Bornes.
- **13 à 14** : Le handicap psychique.
- **15** : À lire.
- **16** : Bulletin d'adhésion.



Immeuble Orsud  
6<sup>ème</sup> étage  
3-5 Avenue Galliéni  
94257 Gentilly Cédex  
Tél : 01 41 24 49 50  
Fax : 01 41 24 14 15  
Mail : [contact@atha.fr](mailto:contact@atha.fr)

Site web : [www.atha.fr](http://www.atha.fr)

Avec le soutien du COGAS La Poste  
et Orange SA.

Fondateur : Djamel Nedjma  
Directrice de Publication :  
Françoise Fournier  
Comité de Rédaction :  
Françoise Fournier  
Ghislaine Belda  
Maryvonne Bodin  
Edwige Zettor

I.S.S.N. 1292-5438  
N° CPPAP : 0116 G 92568  
Couverture : direction artistique ATHA  
Impression : M4 Conseil

 Imprimé sur papier 100% recyclé



Chère Lectrice, Cher Lecteur,

L'automne est arrivé, chacun d'entre nous a repris ses activités professionnelles et autres. Parmi les bonnes résolutions de la rentrée, certains, après avoir pris le temps de murir leur décision vont se tourner vers le bénévolat. Si l'idée vient d'une réelle envie de participer à la vie de l'Association, l'**ATHA** sera heureuse de vous accueillir afin de vous compter parmi ses bénévoles. Dans ce numéro et les suivants, vous pourrez découvrir le témoignage de certains d'entre eux.

Le site Internet de l'**ATHA** est en cours de reconstruction dans le but de le rendre plus attrayant aux visiteurs habituels et futurs. La page d'accueil, illustrée par une image, se veut plus conviviale avec notamment un zoom sur les diverses manifestations se déroulant dans nos entreprises. L'espace adhérent sera amené à subir aussi des modifications rendant l'accès aux différents menus plus simple et ludique. Le site sera équipé du Service Orange Confort +, qui est une solution OpenSource pour améliorer le confort de tous. Par conséquent, il sera accessible numériquement à un nombre encore plus large de personnes en situation de handicap.

Ce numéro traite également du handicap psychique dans le même esprit que la présentation des autres handicaps déjà traités dans ce journal. L'idée est d'expliquer d'une manière générale, les situations de handicaps les plus courantes ainsi que les difficultés pouvant en découler.

Il a semblé indispensable de faire un article sur le guichet des Aidants à La Poste à l'heure où la solidarité entre personnes, qu'elle soit d'essence familiale ou autre est de plus en plus présente, obligeant les entreprises à prendre des mesures afin d'éviter ce qui pourrait à terme s'appeler, le burn-out des aidants.

Enfin, lors de la 3<sup>ème</sup> semaine de novembre, l'**ATHA** sera aussi présente à la 19<sup>ème</sup> SEPH (Semaine de l'Emploi des Personnes Handicapées) à La Poste comme chez Orange sous différentes formes (Forum, Espace-Temps- Communication, etc.) afin de toujours sensibiliser aux situations de handicap.

Françoise Fournier, Présidente de l'**ATHA**



Il semble important de préciser que dans le secteur du handicap, la loi du 11 février 2005 relative « à l'égalité des Droits et des Chances et la Citoyenneté des Personnes Handicapées » voit apparaître une définition juridique et une reconnaissance de l'aidant.

Si dans la majorité des cas, l'aidant est bénévole, il peut dès lors que la situation s'y prête se faire embaucher par son proche et bénéficier de l'ensemble des droits des salariés.

Un droit à l'indemnisation est aussi reconnu lorsqu'il renonce totalement ou partiellement à son emploi. Il convient à ce niveau de souligner que ces droits dépendent aussi du lien d'alliance et de parenté existant entre la personne en situation de handicap et son aidant.

Ainsi, le rôle des aidants et de leur place dans la société sont mieux pris en considération.

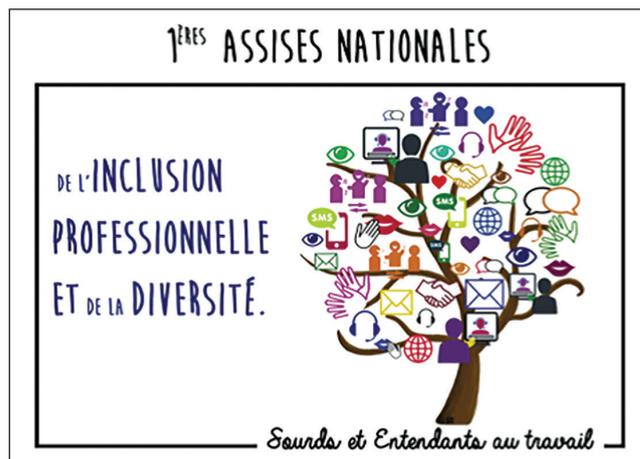
En effet la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement permet maintenant aux aidants d'obtenir jusqu'à 500 € par an pour obtenir une période de répit.

En guise de conclusion, il est permis d'affirmer une fois encore que le fait de légiférer pour une meilleure prise en considération des personnes en situation de handicap a peut-être ouvert la voie en France pour qu'enfin le législateur et les partenaires sociaux se penchent davantage sur la problématique des aidants.

### A savoir pour soulager les aidants :

L'AFEH organise des séjours accompagnés :  
Village Séjour Accompagné  
VSA-CORREZE ALLASAC Corrèze  
Contact : Village Séjour Accompagné VSA-CORREZE  
Les Rivières – 19240 ALLASAC  
Tél : 05 55 17 01 67  
Contact@vsa-correze.fr - www.vsa-correze.com

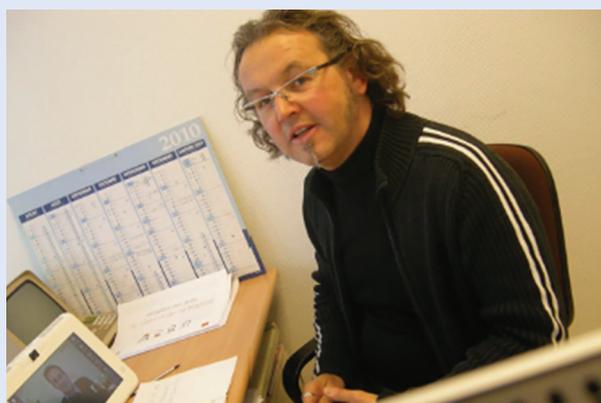
Les 6, 7 et 8 octobre 2016  
ont eu lieu  
Les 1<sup>ères</sup> Assises Nationales de  
l'inclusion professionnelle  
et de la Diversité à Paris  
«Sourds et entendants au travail»



### Sourd, il «répond» au téléphone...

Claude Kracher est un agent d'Orange qui travaille équipé du système Websourd, sorte de console téléphonique dotée d'un écran de visiophonie.

En effet, Claude est sourd de naissance. Il n'entend aucun son mais ce dispositif lui permet de passer et recevoir des appels venus de ses collègues et de ses prestataires extérieurs via une plateforme d'interprètes en L.S.F (langue des signes française) grâce à une webcam.



# SÉMINAIRE DE LA COMMISSION HANDICAP DU CCUES «ORANGE»

## Handi CAP ? Ou pas CAP ?

### Les 18 et 19 mai 2016



**Adhérents retrouvez le document de synthèse de ce séminaire sur notre site internet**

Le 18 mai 2016, l'**ATHA** participait au séminaire organisé par la commission handicap du CCUES d'Orange à PARIS sur le thème du Handicap, intitulé « Cap ? Ou pas CAP ? ». L'**ATHA** y était représentée par Françoise FOURNIER, Présidente, Ghislaine BELDA Responsable Communication et Maryvonne BODIN Responsable Juridique.

Ce séminaire à l'initiative du CCUES regroupait les représentants CE Métiers et CE DO.

Les intervenants étaient des personnes internes et externes à Orange.

En introduction, Nora BARCHAM, Présidente de la Commission Handicap fait référence à l'accord Handicap d'Orange signé à l'unanimité par les syndicats pour affirmer qu'au-delà de l'insertion, c'est l'inclusion qui doit être visée.

Le secrétaire du CCUES M. Francis DIEULOIS insiste sur l'engagement du CCUES en faveur du handicap notamment, des mesures prises pour l'amélioration de la qualité de vie des salariés d'Orange en situation de handicap.

M. Jean-Christophe DALLESSIO de la Commission Handicap rappelle en préambule, les grandes lignes de l'accord pour l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap qui couvre la période 2014-2016.

Guy DUCLOS, Directeur des Processus et de l'Expertise/Orange Campus confirme qu'Orange poursuit son effort en matière d'insertion professionnelle des Personnes en situation de handicap.

M. Olivier ROBLAIN de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) présente la mission de l'organisme qui est de, favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé.

Son intervention permet de comparer les pratiques d'Orange avec celles des entreprises suivies par l'AGEFIH.



Mme Laetitia BRISARD, Responsable Communication Agence Orange Avenir Ile-de-France

présente sa mission qui est d'accompagner les salariés dans leur projet d'évolution professionnelle et les managers pour le recrutement.

Les conseillers d'Orange Avenir suivent différentes formations telle que « Démystifions le handicap », « Recruter un salarié en situation de handicap » et « Accompagner les salariés en situation de handicap ».



Mme Sophie DALLE-NAZEBI, Sociologue, intervient sur l'inclusion professionnelle et la gestion de la diversité sourds et entendants au travail.

Selon elle, il s'agit de travailleurs handicapés nécessitant une adaptation particulière.

En effet, statistiquement, la grande majorité des personnes en situation de handicap le sont devenues au cours de la vie.

Des idées reçues subsistent au sujet des personnes malentendantes.

Plus la surdit  est importante, plus la langue des signes est utilis e par les malentendants.

La surdit  comprend une gestion de la diversit  des pratiques, n cessitant la prise en consid ration du bilinguisme et le changement de langue ainsi que la prise d'informations visuelles.

Dans le milieu professionnel, la pr sence de salari s sourds demande une vigilance quant   leur inclusion dans les espaces de d cision, leur d sir de formation et d' volution.

En effet, des risques psychosociaux engendr s par une fatigue physique et morale li e aux efforts de

communication et au stress peuvent appara tre. Les malentendants sont aussi les plus sensibles au bruit et notamment du point de vue des ondes acoustiques. L'am nagement des postes de travail au niveau spatial, pour une personne sourde, est tr s important.

Le Docteur Myriam CLAUDE, M decin du Travail R f rent chez Orange rappelle les missions du Service de Sant  au Travail en mati re de pr vention afin d' viter l'alt ration de la sant  des salari s et pour  ventuellement am nager un poste pour un salari  handicap .

Elle  num re aussi les moyens pour favoriser le maintien dans l'emploi puis les actions du Service de Sant  au Travail sur le collectif de travail.

En tant que m decin r f rent, elle assure l'interface entre l'entreprise par le biais de la MIH et les m decins du travail.



Mme Patricia LOUBET, Ergonome R f rent chez Orange, explique la notion du handicap qui fait r f rence   un aspect l sionnel, une incapacit  fonctionnelle, un d savantage social et un aspect situationnel.

Pour pallier   ces d ficiences, l'ergonome s'attachera   d velopper les capacit s intrins ques des salari s,   compenser le handicap par des aides techniques,   modifier l'environnement.

Elle souligne l'importance d' valuer le handicap et la situation de handicap au travail en insistant sur la n cessaire pluridisciplinarit  pour les am nagements de poste tant du point de vue des

acteurs externes et internes que des organismes partenaires (sécurité sociale, expert accessibilité sur les outils e-buro etc...).

**Actions du SST sur le collectif de travail**

- Projets : notion d'accessibilité (physique ou virtuelle)
- Sensibilisation générale : démystifions le handicap
- Accompagner un collectif lors du retour au travail d'un salarié (pluridisciplinarité).

Dr Myriam Claude. Séminaire de la commission handicap du CCUES mai 2016

Puis, la journée s'est achevée par une table ronde animée par M. Christophe MORIN Responsable de la Mission Insertion Handicap.

La MIH, composée de quatre personnes, travaille avec des acteurs internes (médecin du travail, correspondants handicap, préventeurs) et externes à l'entreprise pour le maintien dans l'emploi et le plan d'embauche (partenariat et conventions).

La MIH est chargée de porter le budget de l'accord handicap dont il rappelle les principaux chiffres en matière d'objectifs de recrutement, le nombre d'aménagements de poste, le coût consacré à la mise en accessibilité, le nombre de formations « Démystifions le handicap ».



# Découvrez les Offres de la COOP Santé sur : [lacoop.fr](http://lacoop.fr)

«Clavier PC à caractères agrandis, loupe sur pied rétro-éclairée, amplificateur de sonnerie et de volume d'écoute pour téléphone....»



## DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE PRODUITS POUR VOTRE CONFORT À DOMICILE !

Simplifiez-vous le quotidien avec des produits pratiques et astucieux qui vont vous changer la vie !



Mini scooter électrique pour personne à mobilité réduite



Clavier PC à caractères agrandis



**Dans votre COOP :**  
Un réseau de coopératives au plus proche de vous, engagé pour un mode de consommation plus responsable et plus actuel que jamais. Localisez votre coop sur [lacoop.fr](http://lacoop.fr)



**Sur internet : [lacoop.fr](http://lacoop.fr)**  
Un nouveau site conçu pour vous offrir une expérience d'achat unique.



**Par téléphone :**  
Contactez notre Centre National de la Relation Client au **0 810 813 919<sup>09</sup>** du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Extrait du catalogue LACOOP.fr printemps-été 2016

# 2016 LES CHIFFRES CLÉS DU HANDICAP

(Source : MEN, RSS, 2015)



## L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

(Sources : Agefiph<sup>1</sup> / FIPHFP<sup>2</sup> / Dares<sup>3</sup> / Insee<sup>4</sup>)

**2,5 millions\***  
c'est le nombre de personnes  
en âge de travailler déclarant  
disposer d'une reconnaissance  
administrative d'un handicap.

Dans un contexte où un nombre croissant de personnes handicapées accèdent au marché du travail, le taux d'emploi de cette population en France progresse légèrement, à **36 %**.

Mais leur taux de chômage reste élevé à **18 %** fin 2015, soit environ **470 000** demandeurs d'emploi en situation de handicap.

Plus de la moitié des demandeurs d'emploi handicapés sont des chômeurs de longue durée.

\* Ce chiffre était de **1,8 million** en 2011.

1. **Agefiph** : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

2. **FIPHFP** : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

3. **Dares** : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

4. **Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques.

5. **Oeth** : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

**46 %** des demandeurs  
d'emploi en situation de  
handicap ont **50 ans ou plus**.

(contre **23 %** pour l'ensemble des publics).

**25 %** ont un niveau d'études  
supérieur ou égal au bac.

(**44 %** pour l'ensemble des publics), en progression toutefois de 2 points au cours des trois dernières années.

**Plus de 80 %** des travailleurs  
handicapés en emploi exercent leur  
activité dans un cadre d'emploi ordinaire.

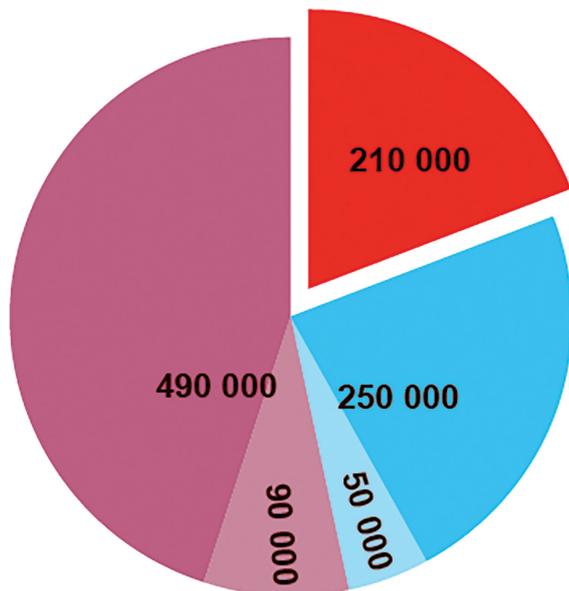
**11 %** des entreprises  
assujetties à l'OETH<sup>5</sup> disposent  
d'un accord collectif agréé  
relatif au handicap

L'évaluation de ces accords confirme leur contribution positive à l'emploi des personnes handicapées, qui augmente globalement de 14 % entre le début et la fin des accords, majoritairement sous forme d'emplois durables – les recrutements effectués dépassant généralement les objectifs fixés. La proportion de personnes handicapées dans les effectifs employés du secteur privé s'établit à **3,3 %**.

# L'ACCESSIBILITÉ

(Source : DMA<sup>6</sup>)

Répartition des ERP<sup>7</sup>  
(sur une base de 1 million)  
au 1<sup>er</sup> mai 2016 :



## 300 000 ERP accessibles

 dont 250 000 accessibles dès la construction.

 dont 50 000 accessibles après les travaux.

## 490 000 ERP dans le dispositif

 dont 400 000 sous agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

 dont 90 000 sous prorogation.

 210 000 ERP non encore entrés dans le dispositif.



## LE FINANCEMENT DE L'AIDE À L'AUTONOMIE

**60 milliards €**

**c'est le montant global de ressources de la protection sociale.**

(Sécurité sociale, État, Départements, fonds paritaires) allouées à la compensation de la perte d'autonomie (dont 39 Mds au titre du handicap et 21 Mds au titre du grand âge).

**+ 14 %**

**C'est la progression des ressources allouées à travers l'Assurance Maladie et la CNSA<sup>8</sup> (objectif global de dépenses)**

à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées depuis 2012, pour atteindre 9,3 Mds en 2016.

Source : (Ministère des Affaires Sociales et de la Santé)

6. DMA : Délégation ministérielle à l'accessibilité. - 7. ERP : Établissement recevant du public.

8. CNSA : Caisse nationale de solidarité.

# ÊTRE BÉNÉVOLE, C'EST QUOI ?

Bénévole (lat. *benevolus*, de *bene*, bien et *volo*, je veux). Qui fait quelque chose sans y être tenu. Depuis 30 ans, l'ATHA s'intéresse aux Personnes en Situation de Handicap au Travail. Le maintien dans l'emploi, au sein de La Poste ou d'Orange est sa principale raison d'être.

- C'est s'engager à rendre un service désintéressé aux personnes en difficulté et partager l'éthique, les objectifs et l'objet social de l'association.
- C'est respecter la Charte des bénévoles ATHA.

L'ATHA, comme toutes les associations, est en forte demande de bénévolat pour accroître son équipe.

Pour favoriser le recrutement de bénévoles, l'association prend en considération des éléments tels que, l'engagement associatif, les missions du bénévole et l'organisation d'une bonne communication.

Le bénévole doit se sentir intégré dans la vie et les actions de l'association.

À l'ATHA depuis mars 2016, de nouvelles actions sont mises en place pour développer une présence sur le terrain, pour accroître les actions des correspondants et faire reconnaître leur implication.

Faire vivre une association, c'est la faire évoluer avec le temps et selon les projets que l'on souhaite y réaliser.

Les bénévoles apportent une aide indispensable au niveau de la reconnaissance et du bienfondé de l'association ; ils sont le relais de l'équipe de permanents au sein des régions.



Quelques verbatims :

« Être bénévole c'est donner de son temps, savoir écouter, échanger, aider les autres ».

« Accompagner les autres dans leur démarche, les conseiller ».

« Rencontrer des gens plus démunis qui me donnent souvent une belle leçon de vie ».

« Se mettre à la portée de leur handicap, cela m'a fait réfléchir à la chance que j'ai de pouvoir faire tout ce que je veux ».

« Mettre mes compétences au service des autres ».

## RECHERCHES BÉNÉVOLES / CORRESPONDANTS

Dans tous les départements, l'ATHA recherche des bénévoles pour être le relais du Siège.

Missions :

accueil, conseil et soutien des agents/adhérents face à la problématique du handicap.

Présenter l'ATHA aux managers, aux agents lors des forums ou à la Semaine du Handicap...

**Rejoignez-nous à l'ATHA :**

**01 41 24 49 50**

**contact@atha.fr**

**www.atha.fr**

# LES CORRESPONDANTS LOCAUX EN ACTION SUR LE TERRAIN

de Bordeaux : Hélène BORNES



«Je m'appelle Hélène BORNES et suis, depuis plusieurs années la représentante locale de l'**ATHA** dans l'ex-région Aquitaine.

J'exerce dans le respect de la loi de 2005 et des différents BRH et accords handicap une mission d'expert et de facilitateur bénévole dans le domaine du handicap au

travail et surtout du maintien dans l'emploi.

Il faut savoir que le champ d'action repose essentiellement sur l'aide des bénévoles.

Pour ma part, étant seule sur l'ex-région Aquitaine, j'ai dû me construire un réseau afin de pouvoir agir dans un contexte constant de réorganisation.

## **Au sein de mon réseau, se trouvent trois cercles d'interlocuteurs :**

- Les Associations de La Poste et d'Orange.
- À La Poste, les acteurs du handicap proprement dit : la Responsable du domaine RH et RSE de la Délégation Régionale du Groupe, les Référents Handicap, les acteurs RH et sociaux...
- Les administrateurs du FIPHFP\* dont je faisais partie comptent l'APF (Association des Paralysés de France) en tant qu'expert, ainsi que le GIHP (Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques). Sans oublier l'APAHFI\*, qui est l'association du MINEFI.

Comment s'est traduite concrètement mon appartenance aux 3 cercles ?

La responsable du domaine RH et de la RSE de la Délégation Régionale nous réunissaient 2 à

3 fois par an, avec les référents handicap de La Poste pour faire le point sur les problématiques et les actions en cours, en rendre compte au Siège du Groupe La Poste et surtout partager notre expérience.

En dehors de ces rencontres, il ne faut pas négliger le travail sur les situations concrètes avec tous les acteurs médicaux sociaux : assistantes sociales, médecins du travail et les référents handicap.

Mon action a été facilitée par mon ancienne Responsable, Monique Guillotin, Directrice du Centre Financier de Bordeaux qui, par son aide logistique, m'a permis de tenir une permanence.

## **Synthèse des interrogations rencontrées :**

- La fin de carrière (pré-retraite et retraite).
- Le maintien dans l'emploi (aide à retrouver un poste avec travail du CV).
- La RQTH (la fameuse question : faut-il que je me fasse reconnaître travailleur handicapé ?).

J'ai travaillé en partenariat avec les différents acteurs locaux (responsables médicaux sociaux et syndicaux) sur les avancées des accords de la loi sur la retraite.

Le point le plus délicat reste cependant le maintien dans l'emploi pour les personnes en situation de handicap.

J'ai apporté de l'aide à des postiers qui se retrouvaient dans cette situation.

En outre, chaque année, à la rentrée, mon ancien collègue APF (Association des Paralysés de France) expert du FIPHFP\* organise une Journée Emploi.

Cette journée est consacrée aussi à l'apprentissage de la rédaction de CV.

## Les attentes des partenaires locaux

### Philippe Gorge

Ancien référent Diversité Handicap Télétravail  
DAST BORDEAUX

« L'existence d'une relation entre un Référent Handicap d'entreprise et un Correspondant d'Association de travailleurs handicapés, même si elle est inévitable, ne garantit en rien un bénéfice ou un intérêt quelconque pour ces derniers. Chacun peut se limiter à porter les objectifs de l'organisme auquel il est adossé, alors que les personnes qui vivent une situation de handicap au travail appartiennent naturellement aux deux camps ».

### Annick Tamuly

Référente Diversité Handicap Télétravail  
DAST BORDEAUX

« La fonction de Référente Diversité/Handicap (je mets volontairement la Diversité en premier, car le champ du handicap fait partie intégrante des 22 points de vigilance sur cette fonction!), nécessite en effet, un travail de coordination et d'échanges avec les Associations telles que l'ATHA, dans l'intérêt des Postières et des Postiers en situation de handicap, dans celui de l'entreprise par rapport au respect de ses engagements, et dans l'intérêt de toutes et tous par rapport au maintien dans l'emploi ».

### Frédéric Parent, référent handicap Centre Financier Bordeaux

« Avec la correspondante ATHA, Les collaborations ont été nombreuses avec le référent handicap et l'équipe vie au travail pour développer des actions de sensibilisation dans le domaine du handicap, et au-delà ».

### Stéphane Lamarque

APACT/référent Handicap et diversité  
DOT COLIS SUD OUEST

« Tout nouveau référent handicap, suite à un changement de poste, j'ai apprécié le relationnel développé avec la correspondante de l'ATHA. Elle n'hésite pas à nous faire part des évolutions réglementaires, comme avec le nouvel accord handicap par exemple.

On peut s'adresser à elle pour la recherche de renseignements ou bonnes pratiques déjà existants à La Poste ou Orange ».

### Isabelle Loulmet

La POSTE Déléguée au Développement Régional  
Délégation Régionale Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

« Informer, fédérer, lutter contre les stéréotypes, en alliant professionnalisme et bienveillance active, la correspondante ATHA fait tout cela. C'est une ressource pour les membres de son association, et une partenaire engagée auprès du Groupe La Poste qui, dans le partage de valeurs communes, développe une politique handicap, et plus largement diversité, en donnant du sens à sa démarche. Son engagement et son sens des relations permettent de travailler ensemble pour l'intérêt de toutes et tous ».

### Comment je vois le futur ?

« Je continue mes actions jusqu'à la fin de l'année. Mais, une page se tourne, je vais prendre ma retraite et quitter mes fonctions de responsable locale de l'Association pour devenir un simple appui pour la personne qui souhaitera s'investir et qui choisira une façon de travailler qui lui sera propre ».

### Avis de recherche urgent !

Qui veut s'investir en qualité de  
correspondant-Bénévole ATHA  
région Nouvelle Aquitaine ?

Hélène Bornes se tient à disposition pour  
toute aide nécessaire.  
helene.bornes@wanadoo.fr

FIPHFP\* : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

MINEFI\* : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

L'APAHFI\* : Accompagner, aider, harmoniser et faciliter - Finances

# LE HANDICAP PSYCHIQUE



A l'heure actuelle, l'on parle de plus en plus souvent de handicap psychique notamment dans le monde du travail.

Si celui-ci existe depuis « la nuit des temps », il est pris en compte officiellement dans la loi de 2005 qui reconnaît les troubles psychiques comme pouvant être à l'origine d'un handicap.

Avant cette loi, il était généralement assimilé au handicap mental qui résulte d'une déficience intellectuelle à un état stable. Cette situation s'expliquait par le fait que les troubles concernant le psychisme ne sont pas toujours évidents ni à détecter ni à qualifier.

La loi de 2005 permet une visibilité plus accrue des personnes en situation de handicap psychique.

Le handicap psychique se caractérise par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans l'utilisation des compétences alors que la personne conserve des facultés intellectuelles relevant de la « normalité ».

Ce type de handicap interroge sur le comportement proprement dit de la personne lors des interactions sociales ou/et professionnelles. Le handicap psychique est toujours associé à des pathologies psychiatriques qui entraînent une variabilité importante nécessitant une médicalisation contrairement au handicap mental.

Parmi les pathologies à l'origine du handicap psychique, il est permis de citer :

- Les psychoses décompensées et particulièrement les schizophrénies.
- Les troubles dépressifs graves associés à des états maniaques dans les maladies bipolaires ou à des troubles anxieux majeurs dans le cadre de personnalités dysfonctionnelles comme les états-limites, personnalité « borderline ».
- Les troubles névrotiques graves comme les troubles obsessionnels envahissants, les phobies invalidantes voire les conversions hystériques et les troubles hypochondriaques en particulier post-traumatiques.

Ces troubles sont souvent liés à des traumatismes : violences physiques ou sexuelles durant l'enfance ou l'adolescence, agressions physiques ou psychiques, accidents de travail ou de la circulation, deuils particulièrement difficiles, violences dues aux guerres, ...

- Les troubles bipolaires. Autrefois appelés psychose maniaco-dépressive, ces troubles font partie des troubles de l'humeur auxquels appartient également la dépression récurrente (ou trouble unipolaire). Ils ne sont invalidants que lorsque les troubles sont particulièrement violents.

- L'autisme et les syndromes autistiques. Il s'agit d'une pathologie congénitale qui se traduit dès la toute petite enfance par des troubles de la communication, des troubles de l'attention et une extrême sensibilité à toute variation de l'environnement.

- D'autres situations pathologiques peuvent entraîner un handicap psychique : les syndromes frontaux, conséquences de traumatismes crâniens ou de lésions cérébrales, les démences liées à une maladie ou à une cause toxique, les maladies neuro-dégénératives.

Les altérations qui en découlent sont nombreuses :

- Troubles de la « volition » (impossibilité d'agir par incapacité à vouloir et décider négativisme,

ou au contraire incapacité à s'empêcher d'agir, compulsions obsessionnelles).

- Troubles de la pensée (idées obsessionnelles, fuite ou incohérence des idées, lenteur ou appauvrissement de la pensée, délire).
- Troubles de la perception (hallucinations, déréalisation).
- Troubles de la communication et du langage, repli autistique.
- Troubles du comportement (agitation, agressivité contre soi et contre les autres, rites obsessionnels, phobies).
- Troubles de l'humeur (troubles dépressifs ou états maniaques, c'est-à-dire états d'excitation et d'agitation psychomotrice).
- Troubles de la conscience et de la vigilance.
- Troubles intellectuels (difficultés de conceptualisation et d'abstraction, troubles de la mémoire, de l'attention, du jugement, de l'orientation temporelle et spatiale).
- Troubles de la vie émotionnelle et affective (anxiété, angoisse, indifférence, discordance ou instabilité affective, troubles du caractère).
- Expressions somatiques (somatisations, plaintes, altérations de l'état général).

Une des caractéristiques du handicap psychique est d'entraîner de nombreuses incapacités notamment dans la vie quotidienne (toilette, habillement, courses, cuisine, entretien, déplacements...), mais aussi dans les relations sociales et le travail.

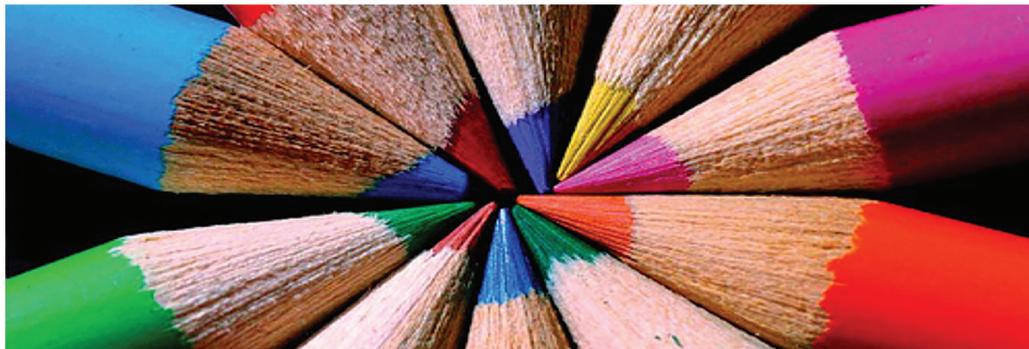
Dans la majorité des cas, les problématiques liées au handicap psychique affectent, à des degrés divers la vie sociale, professionnelle et l'autonomie personnelle.

Elles peuvent être plus ou moins compensées par la personne, avec l'aide de son entourage.

L'évaluation du handicap est réalisée par la Commission des Droits pour l'Autonomie au sein des Maisons Départementales du Handicap.

L'évaluation permet de fixer un taux d'incapacité compris dans l'une de ces fourchettes :

- Entre 20 % et 45 % : la personne présente des troubles psychiatriques mais qui restent compensés avec ou sans traitement chimiothérapeutique ou psychothérapeutique, permettent une vie familiale et professionnelle.
- Entre 50 % et 75 % : l'affection psychiatrique nécessite un aménagement de la vie familiale ou/ et de la vie professionnelle avec des sollicitations plus ou moins importantes de l'entourage.
- Entre 80 % et 95 % : la personne ne peut vivre ou travailler en milieu ordinaire que grâce à une sollicitation importante de l'entourage doublée d'une activité aménagée.



Ainsi, selon le taux auquel le handicap a été fixé, la personne pourra ou non exercer une activité professionnelle.

Toutefois, l'insertion d'une personne en situation de handicap psychique soulève parfois des craintes.

Aussi, pour parer à ces difficultés parfois hypothétiques, le meilleur des outils repose sur le réseau de partenaires et d'acteurs.

L'accompagnement de la personne en situation de handicap pour la soutenir dans sa stratégie d'accès à un poste et lui permettre de s'y maintenir, ainsi que l'accompagnement des équipes afin de faciliter les relations avec l'intéressé en ajustant les attentes professionnelles à sa singularité, sont précieux.

# À LIRE

● Vu dans les ASH d'août 2016



Bande dessinée

## Préjugés non valides

Dans le milieu professionnel, le handicap peut être un sujet de gêne, parfois de dissimulation. Pour montrer que le handicap ne se voit pas forcément et, surtout, qu'il ne devrait pas empêcher d'avancer professionnellement, Opcalia, collecteur agréé au titre de la formation professionnelle continue, a décidé de réaliser la bande dessinée *Handipotins*, en partenariat avec

l'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées). L'objectif ? Tordre le cou aux préjugés sur le handicap, à travers des planches humoristiques dévoilant des situations concrètes : accessibilité, recrutement, formation, stratégies de contournement... Signés Michel Szlazak, les dessins, souvent grinçants, résument bien les peurs et les préjugés « des valides » sur leurs collègues handicapés - mais montrent aussi que ceux-ci ne sont ni meilleurs ni pires que les autres. Sur la planche « Handiphobithérapie », une salariée s'inquiète ainsi de l'arrivée d'un collègue en situation de handicap : « Les personnes handicapées ça me fait peur. On ne sait jamais comment leur parler sans les froisser ni comment elles vont réagir. On doit toujours être sur nos gardes. » La planche « J'ai tout prévu » montre un employeur qui force tous ses salariés à emprunter le chariot élévateur installé pour les personnes en fauteuil, car celui-ci lui a coûté « une fortune » ! Il y a ce salarié reconnaissant qu'un collègue lui pose des questions sur son travail plutôt que sur son handicap, ou cette femme à qui ses supérieurs ne donnent pas beaucoup de travail pour ne pas la « surcharger » mais qui, du coup, se sent mise au placard. C'est pour son réalisme et son humour que le jury du premier concours de BD Talentéo (blog sur l'emploi et le handicap), soutenu par l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) a choisi de décerner à Opcalia le prix « Mission handicap » **Éléonore Varini**

**Handipotins**

Michel Szlazak - Disp sur <http://goo.gl/bYWKOC>

Livres en vente en librairie



Vous aussi adhérez,  
n'hésitez pas  
à vous engager !

# BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de Naissance : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Tél domicile : ..... Portable : .....  
Mail : .....

Je suis :  À La Poste     À Orange     Autres  
 Actif     Fonctionnaire     Salarié     Retraité

Coordonnées professionnelles :  
Niveau/Grade/Fonction..... Service.....  
Adresse.....  
Tél Prof..... Mail Prof .....

Pour les adhérents postiers, merci de préciser votre rattachement métier :

Courrier/Colis     Réseau     Banque Postale     Numérique     Groupe/Siège

J'adhère à l'**ATHA** pour un montant annuel de 10 €.  
 Je m'abonne au journal « Le Lien » pour 8 € de plus (tarif adhérent).  
 Je m'abonne uniquement au journal « Le Lien » pour 16 € (tarif non adhérent).  
 J'effectue un don de.....€

Je joins un chèque d'un montant total de.....€

Je suis reconnu(e) travailleur handicapé (RQTH) :     Oui     Non

À titre facultatif, je précise ma situation de handicap :

Visuel     Auditif     Moteur     Psychique     Autres

J'accepte :

que mes coordonnées soient données au correspondant départemental de l'**ATHA**.

Oui     Non\*

de figurer sur les photos publiées dans le journal de l'association « Le Lien »

Oui     Non\*

\*Sans réponse de votre part, nous considérons que la réponse est « oui »

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901. CCP Paris 597 94 Z Code APE 913 E Siret 420 678 575 00010

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et des suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'ATHA Immeuble Orsud 3-5 Avenue de Galliéni 94257 GENTILLY CEDEX.

Date et signature



ASSOCIATION DES  
PERSONNES EN SITUATION  
DE HANDICAP AU TRAVAIL  
OU EN RETRAITE DE  
LA POSTE & ORANGE

Immeuble Orsud  
6<sup>ème</sup> étage  
3-5 Avenue Galliéni  
94257 Gentilly Cédex  
Tél : 01 41 24 49 50  
Fax : 01 41 24 14 15  
contact@atha.fr

[www.atha.fr](http://www.atha.fr)

Association à but  
non lucratif régie  
par la loi de 1901  
CCP Paris 597 94 Z  
Code APE 913 E  
Siret 420 678 575 00010